

## FICHE TECHNIQUE

Code article : CA44CF25

### DESTRUCTEUR D'ODEURS KING 250 ML COTON FLEURI POUR DIFFUSEUR

Désodorisant pour purifier l'air



#### AVANTAGES ET DOMAINES D'UTILISATION

- Pour sanitaires, toilettes, salle de bains, parties communes dans écoles, restaurants, hôtels, hôpitaux,...
- Idéal pour détruire efficacement les mauvaises odeurs
- Aux 10 huiles essentielles
- Une recharge = 3000 pulvérisations

#### CARACTÉRISTIQUES

- **Aspect** : Brume
- **Parfum** : Coton fleuri
- **S'utilise avec** : Diffuseur MD3616KG

**CONDITIONNEMENT** : 6 flacons pompes par carton, 1740 par palette.

*Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.*

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>



#### UTILISATION :

Détruit et neutralise les mauvaises odeurs. Désodorise l'atmosphère et laisse un parfum agréable et rémanent

#### MODE D'EMPLOI :

Placer la recharge et mettre l'appareil diffuseur en marche conformément au mode d'emploi

#### PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Se laver les mains après chaque utilisation.

#### STOCKAGE :

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

#### LEGISLATION :

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Consultez la fiche de données de sécurité (FDS), disponible sur simple demande.

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 75/324/CEE modifiée par la directive 2013/10/UE
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2016/1179 (ATP 9)

Mis à jour le 08 novembre 2021

---

***Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.***

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>